



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



25094276

16 JUL. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0764 487 385

Nom

(en entier) : COLIS PRIVE BELGIQUE

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : 1000 Bruxelles, Avenue des Arts, 56

Objet de l'acte : Procès verbal du Conseil d'Administration

Ce 30 juillet 2024 s'est réuni le conseil d'administration (ci-après le « Conseil ») de la SA de droit belge « COLIS PRIVE BELGIQUE », ci-après la « Société », dont le siège est établi en Belgique, à 1000 Bruxelles, Avenue des Arts, 56, inscrite à la TVA et à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0764.487.385, RPM Bruxelles.

Sont présents ou représentés :

- M. Bernard de GUILLEBON,
- M. Nicolas WILLAERT et
- La SRL VALIANCE dont le représentant permanent est M. Peter HENDERICKX.

Le Conseil d'administration décide :

Première résolution : fin des délégations de pouvoir

Il est mis fin, avec effet au 30 juillet 2024 à minuit, au mandat d'administrateur délégué de la SAS COLIS PRIVE INTERNATIONAL. Il est mis fin, avec effet au 30 juillet 2024 à minuit, à la délégation de signature accordée le 25/11/2021 à M. Bernard Jan SASSE.

Deuxième résolution : nomination et délégations de pouvoir

M. Bernard de GUILLEBON est nommé Président du Conseil d'administration à partir du 30 juillet 2024.

M. Bernard de GUILLEBON est désigné administrateur délégué de la Société à partir du 30 juillet 2024.

La délégation de signature accordée à la SRL VALIANCE dont le représentant permanent est M. Peter HENDERICKX par décision du 24 janvier 2022, publiée aux Annexes du Moniteur belge du 23 mars 2022 (n°22038750), est remplacée par la délégation jointe en annexe à partir du 30 juillet 2024.

Troisième résolution : publications officielles.

Le Conseil donne mandat à Me Xavier IBARRONDO LASA, avocat, ou à tout autre avocat de son cabinet NOVALIS Avocat, pour procéder à toutes les formalités légales de dépôt et publicité des décisions de ce jour.

Fait à Bruxelles, le 30/07/2024

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).